

Fermeture exceptionnelle des services de l'État

Vendredi 10 mai



Fermeture exceptionnelle des services de l'État

Fermeture exceptionnelle des services de l'État

Les services désignés ci-après seront fermés au public le **vendredi 10 mai 2024** :

- la préfecture et les sous-préfectures,
- la direction départementale des territoires (DDT),
- la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP),
- la délégation départementale de l'ARS,
- l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP),
- le service départemental de l'office national des combattants et victimes de guerre (ONACVG),
- la direction des services départementaux de l'Éducation nationale.

L'accueil du public reprendra le lundi 13 mai 2024 selon les horaires habituels.

Vous pouvez consulter toutes les informations relatives à vos démarches administratives sur le site Internet des services de l'État dans le Gers : www.gers.gouv.fr